

Mémorial  Memorial
du des
Grand-Duché de Luxembourg. Großherzogtums Luxemburg.

Vendredi, 8 mai 1931.

N^o 23.

Freitag, 8. Mai 1931.

Arrêté du 8 mai 1931, portant convocation des collèges électoraux de la première circonscription, comprenant les cantons de Capellen et Esch-s.-Alz., de ceux de la troisième circonscription, comprenant les cantons de Luxembourg-ville, Luxembourg-campagne et Mersch, et de ceux de la quatrième circonscription, comprenant les cantons de Clervaux, Diekirch, Redange, Vianden et Wiltz.

*Le Ministre d'Etat,
Président du Gouvernement,*

Vu les art. 50, 51, 52 et 56 de la Constitution, et les art. 84, 85, 86, 87, 91, 92, 93, 94, 103, 105, 106 et 107 de la loi du 31 juillet 1924, concernant la modification de la loi électorale;

Vu l'arrêté du 27 avril 1931, portant fixation du nombre des députés par application du résultat du recensement de la population opéré le 31 décembre 1930;

Arrête :

Art. 1^{er}. Les collèges électoraux des première, troisième et quatrième circonscriptions sont convoqués pour le dimanche, 7 juin 1931, à 8 heures du matin.

Les collèges électoraux procéderont :

dans la première circonscription, à l'élection de deux députés nouvellement attribués à la circonscription d'après le résultat du recensement de la population;

Beschluß vom 8. Mai 1931, über die Einberufung der Wählerschaften des 1. Wahlbezirkes, begreifend die Kantone Capellen und Esch a. d. Alzette, derjenigen des 3. Wahlbezirkes, begreifend die Kantone Luxemburg-Stadt, Luxemburg-Land und Mersch, und derjenigen des 4. Wahlbezirkes, begreifend die Kantone Clerv, Diekirch, Redingen, Vianden und Wiltz.

*Der Staatsminister,
Präsident der Regierung,*

Nach Einsicht der Art. 50, 51, 52 und 56 der Verfassung, und der Art. 84, 85, 86, 87, 91, 92, 93, 94, 103, 105, 106 und 107 des Gesetzes vom 31. Juli 1924, betreffend die Abänderung des Wahlgesetzes;

Nach Einsicht des Beschlusses vom 27. April 1931, wodurch die Zahl der Abgeordneten auf Grund des Ergebnisses der Volkszählung vom 31. Dezember 1930 festgesetzt wird;

Beschließt:

Art. 1. Die Wählerschaften der ersten, dritten und vierten Wahlbezirke sind für Sonntag, den 7. Juni 1931, um 8 Uhr morgens, einberufen.

Die Wählerschaften schreiten zur Wahl:

im ersten Wahlbezirk, von 2 dem Wahlbezirk auf Grund des Ergebnisses der Volkszählung zuerteilten neuen Abgeordneten;

dans la troisième circonscription, à l'élection de quatorze députés en remplacement de ceux appartenant à la série de sortie ;

dans la quatrième circonscription, à l'élection de onze députés en remplacement de ceux appartenant à la série de sortie.

Art. 2. Les listes des candidats devront être déposées au moins quinze jours avant celui fixé pour le scrutin, c'est-à-dire au plus tard le 22 mai avant 6 heures du soir.

Luxembourg, le 8 mai 1931.

*Le Ministre d'Etat,
Président du Gouvernement,
Jos. Bech.*

im dritten Wahlbezirk, von 14 Abgeordneten, in Ersetzung der zur Austritts-Serie gehörenden Abgeordneten;

im vierten Wahlbezirk, von 11 Abgeordneten, in Ersetzung der zur Austritts-Serie gehörenden Abgeordneten.

Art. 2. Die Kandidatenlisten müssen wenigstens 15 volle Tage vor dem Wahltag, d. h. spätestens am 22. Mai, um 6 Uhr abends, hinterlegt sein.

Luxemburg, den 8. Mai 1931.

*Der Staatsminister,
Präsident der Regierung,
Jos. Bech.*

Avis. — Justice. — Par arrêté grand-ducal du 4 mai 1931, M. Louis-Victor *Kummer*, huissier à Meisch, a été nommé huissier à la résidence d'Esch-s.-Alzette. — 5 mai 1931.

Avis. — Association syndicale. — Conformément à l'art. 10 de la loi du 28 décembre 1883, il sera ouvert du 15 au 28 mai 1931, dans la commune de Remerschen, une enquête sur le projet et les statuts d'une association à créer pour la construction de chemins et de sentiers dans les vignes « Auf der Roeth », « Hinter der Roeth », à Remerschen.

Le plan de situation, le devis détaillé des travaux, un relevé alphabétique des propriétaires intéressés, ainsi que le projet des statuts de l'association sont déposés au secrétariat communal de Remerschen, à partir du 15 mai prochain.

M. J. *Risch-Schumacher*, membre de la Chambre de viticulture à Schwebsange, est nommé commissaire à l'enquête. Il donnera les explications nécessaires aux intéressés, sur le terrain, le 28 mai prochain, de 9 à 11 heures du matin, et recevra les réclamations le même jour, de 2 à 4 heures de relevée, dans la salle du comice agricole à Remerschen. — 5 mai 1931.

Avis. — Association syndicale. — Par arrêté du 30 avril 1931, l'association syndicale pour la construction de 13 chemins d'exploitation aux lieux dits : « Im Gehr », « In Thie », etc. à Lieler, dans la commune de Heinerscheid, a été autorisée.

Cet arrêté ainsi qu'un double de l'acte d'association sont déposés au Gouvernement et au secrétariat communal de Heinerscheid. — 5 mai 1931.

Avis. — Associations syndicales. — En conformité de l'art. 6 de la loi du 28 décembre 1883, l'association syndicale libre pour l'établissement d'un drainage au lieu dit : « Schloßwiese », à Trintange, a déposé un double de l'acte d'association au Gouvernement et au secrétariat communal de Waldbredimus. — 30 avril 1931.

Agents d'assurances agréés pendant le mois d'avril 1931.

N° d'ordre	Nom et adresse	Agents	Cies d'assurances	Date
1	<i>Salentiny Nic.</i> , maître-forgeron à Ospern.	Agent	Soc. gén. d'assur. et de Crédit foncier.	8/4
2	<i>Widong Nicolas</i> , cafetier à Conderange.	»	{ La Fédérale (incendie) à Zurich { La Patrimoine (accidents et vie) à Paris.	11/4
3	<i>Goerens Emile</i> , employé privé à Luxembourg.	»	id.	»
	<i>Consdorf-Biwer Jean-Nic.</i> , employé d'usine à Weimerskirch.	»	La Zurich.	»
5	<i>Zeimet Jules</i> , chef-ouvrier à Kayl.	»	La Nationale Luxembourgeoise.	»
6	<i>Heschbourg Joseph</i> , agent d'assurances à Luxembourg-gare.	»	La Bâloise.	»
7	<i>Hanck Frédéric</i> , représentant de commerce à Luxembourg-Bonnevoie.	»	La Royale Belg.	15/4
8	<i>Putz Michel</i> , secrétaire communal à Brouch (Mersch).	»	La Nationale Luxembourgeoise.	17/4
9	<i>Moes Joseph</i> , receveur communal à Ersange.	»	La Luxembourgeoise.	»
10	<i>Metz Léon</i> , employé de banque à Luxembourg.	»	{ Assurance Liégeoise (accidents). { Le Monde (incendie et vie).	»
11	<i>Schockmel J.-P.</i> , propriétaire à Belvaux.	»	id.	»
12	<i>Muller Ernest</i> , agronome à Calmus (Saeul).	»	Le Phénix Belge.	»
13	<i>Decker Léon</i> , négociant à Echternach.	»	Soc. Gén. d'assur. et de Crédit foncier.	20/4
14	<i>Ries J.-P.</i> , employé privé à Esch-s.-Alz.	»	{ Le Patrimoine (accidents) à Paris. { id. (vie) id.	»
15	<i>Decker Léon</i> , négociant à Echternach.	»	{ La Fédérale (incendie) à Zurich. { Le Patrimoine (accidents et vie) à Paris.	»
16	<i>Rouff Eugène</i> , employé de banque à Luxembourg.	»	Le Foyer.	»
17	<i>Kinnen Nic.</i> , Differdange.	»	Le Secours.	»
18	<i>Capésius Léon</i> , inspecteur d'assurances à Bonnevoie.	»	id.	»
19	<i>Barthel Jean-Charles</i> , représentant de commerce à Bettembourg.	»	{ Assurance Liégeoise (accidents). { Le Monde (incendie et vie).	»
20	<i>Nepper Félix</i> , Differdange.	»	Le Phénix Belge.	22/4
21	<i>Trausch Georges</i> , représentant de commerce à Clervaux.	»	Magdeburger Feuerversicherungs-Gesellschaft.	25/4
22	<i>Wagner J.-P.</i> , Tétange.	»	La Nationale Luxembourgeoise.	»
23	<i>Goerens Charles</i> , agence immobilière, Esch-s.-Alz.	»	{ Le Patrimoine (accidents) à Paris. { Le Patrimoine (vie) à Paris.	»
24	<i>Fis Mathias</i> , technicien à Betzdorf	»	{ La Fédérale (incendie) à Zurich. { Le Patrimoine (accidents) à Paris. { Le Patrimoine (vie) à Paris.	»
25	<i>Jungen Paul</i> , garagiste à Bascharage.	»	id.	»
26	M ^{me} <i>Marie Friedrich</i> , née <i>Neu</i> , Wiltz.	»	La Bâloise (vie).	27/4
27	<i>Faber Joseph</i> , Luxembourg-Merl.	»	Le Secours.	»
28	<i>Neuman René</i> , Luxembourg.	Agent général	Cie d'assur. gén. à Paris (accidents, responsabilité civile, vol et bris de glaces).	»

Luxembourg, le 1^{er} mai 1931.

Avis. — Gouvernement. — Par arrêté grand ducal en date du 7 mai 1931, M. Michel *Regemitter*, sous-chef de bureau au Gouvernement, a été nommé chef de bureau à la même administration.

— Par arrêté grand ducal du même jour, M. Leon *Dieschbourg*, commis du Gouvernement, a été nommé sous-chef de bureau au Gouvernement. — 5 mai 1931

Avis. — Administration communale. — Par arrêté ministériel en date du 5 mai 1931, M. Jean Nicolas *Demuth*, industriel, à Esch-sur-Sûre, a été nommé aux fonctions d'échevin de la commune d'Esch-sur-Sûre. — 5 mai 1931

Avis. — Caves coopératives. — Conformément à l'article 6 de la loi du 27 mars 1900, la cave coopérative de Bech Kleinmacher Wellenstem a déposé au secrétariat communal de Wellenstem l'un des doubles enregistrés d'un changement apporté à ses statuts par l'assemblée générale du 14 décembre 1930. — 6 mai 1931

Avis. — Sociétés agricoles. — Conformément à l'article 2 de la loi du 27 mars 1900, la société locale agricole de Hollenfels a déposé au secrétariat communal de Tuntange l'un des doubles de l'acte d'association dûment enregistré, ainsi qu'une liste indiquant les noms, professions et domicile des administrateurs et de tous les associés. — 6 mai 1931

